

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

TITRE	PROJET INTEGRE POUR RENFORCER LES METHODES DE GESTION DURABLE ET DE SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS DE MIOMBO CONTRE LES PROCESSUS DE DEGRADATION VISANT LA SECURITE ALIMENTAIRE, L'EMPLOI RURAL ET LES ACTIONS D'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
NUMERO DE SERIE	PP-A/60-370 [CN-24030]
COMITE	GESTION FORESTIERE
SOUMIS PAR	GOUVERNEMENT D'ANGOLA
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

Le projet vise à prévenir et contrôler la dégradation rapide de l'écosystème forestier de miombo en Angola, qui s'est aggravée au cours des 5 (cinq) dernières années, en raison de l'exploitation excessive de certaines de ses espèces les plus précieuses, en raison de la situation économique et crise financière dans le pays et de la pandémie de COVID-19, provoquant des inégalités, une pauvreté extrême (en particulier pour les économies rurales) et des taux de chômage élevés, ce qui rend les forêts susceptibles d'empiétement.

Ce projet contribuera à un mouvement rapide vers une gestion durable des écosystèmes forestiers de miombo, tout en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. La déforestation, qui est causée par l'agriculture de subsistance, les incendies, la production de charbon de bois, l'exploitation minière et l'exploitation forestière illégale, constitue des problèmes environnementaux les plus graves en Angola. En effet, car elle entraîne une dégradation accélérée des forêts naturelles, constituant ainsi une menace sérieuse pour la stabilité environnementale du pays. En outre, cela entraîne la perte d'opportunités de génération de revenus, favorisant le développement rural durable et améliorant les moyens de subsistance des Angolais dépendant des écosystèmes forestiers de miombo.

AGENCE D'EXECUTION INSTITUT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER (IDF)

GOUVERNEMENTS COOPERANTS ---

DURÉE 12 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT A DETERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSÉES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	166.847,09	
	Gouvernement d'Angola	30.697,00	
	TOTAL	197.544.09	

FICHE DU PROJET

La région couverte par le projet de gestion intégré du Miombo, heberger deux aires protégées à savoir : le Parc National de Luengue-Luiana avec une superficie de 22.610km² et le Parc National de Mavinga avec 46.076km², toutes situées dans la Province de Cuando Cubango.

L'Institut du Développement Forestier (IDF) responsable pour la coordination de diverses activités liées à la gestion de la forêt et faune sauvage en dehors des zones protégées, ne dispose pas des moyens opérationnels d'interventions suffisants.

Par le passé, l'administration forestière s'était attachée à faire respecter les lois, il lui faut cependant adopter une démarche davantage orientée vers les populations. Le problème de cette administration publique forestière est de mettre au point le dosage optimal de compétences et de connaissances qui doit permettre à son personnel de concilier les rôles parfois contradictoires des institutions publique et d'autres acteurs engagés dans la problématique de gestion des écosystèmes forestiers de miombo.

Cependant, le personnel forestier n'est pas suffisamment formé pour s'adapter à l'évolution dans laquelle sont privilégiés le développement durable et la contribution de la foresterie aux recettes d'exploitation. L'évolution de l'administration forestière, qui après avoir été une institution incarnant une exploitation non durable des forêts naturelles, s'efforce de devenir une Institution Forte et moderne assurant une utilisation durable des forêts en associant les acteurs locaux à ses activités qui se trouve freinées par la persistance d'une inertie dans son organisation.

La mise en œuvre de ce projet y contribuera avec la réalisation des produits attendus suivants :

Produit 1 : cadres institutionnels et juridiques, en matière de supervision et de surveillance des facteurs de dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, sont élaborés pour être soumis aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'appui financier.

Produit 2 : pressions sur les écosystèmes forestiers de miombo progressivement réduites à travers leur réhabilitation tout en contribuant à satisfaire les multiples besoins primaires : produits alimentaires de base, énergie-bois (bois de chauffage et charbon de bois), bois de service, etc.

Budget OIBT du projet : **166.847,09 \$E.U.**

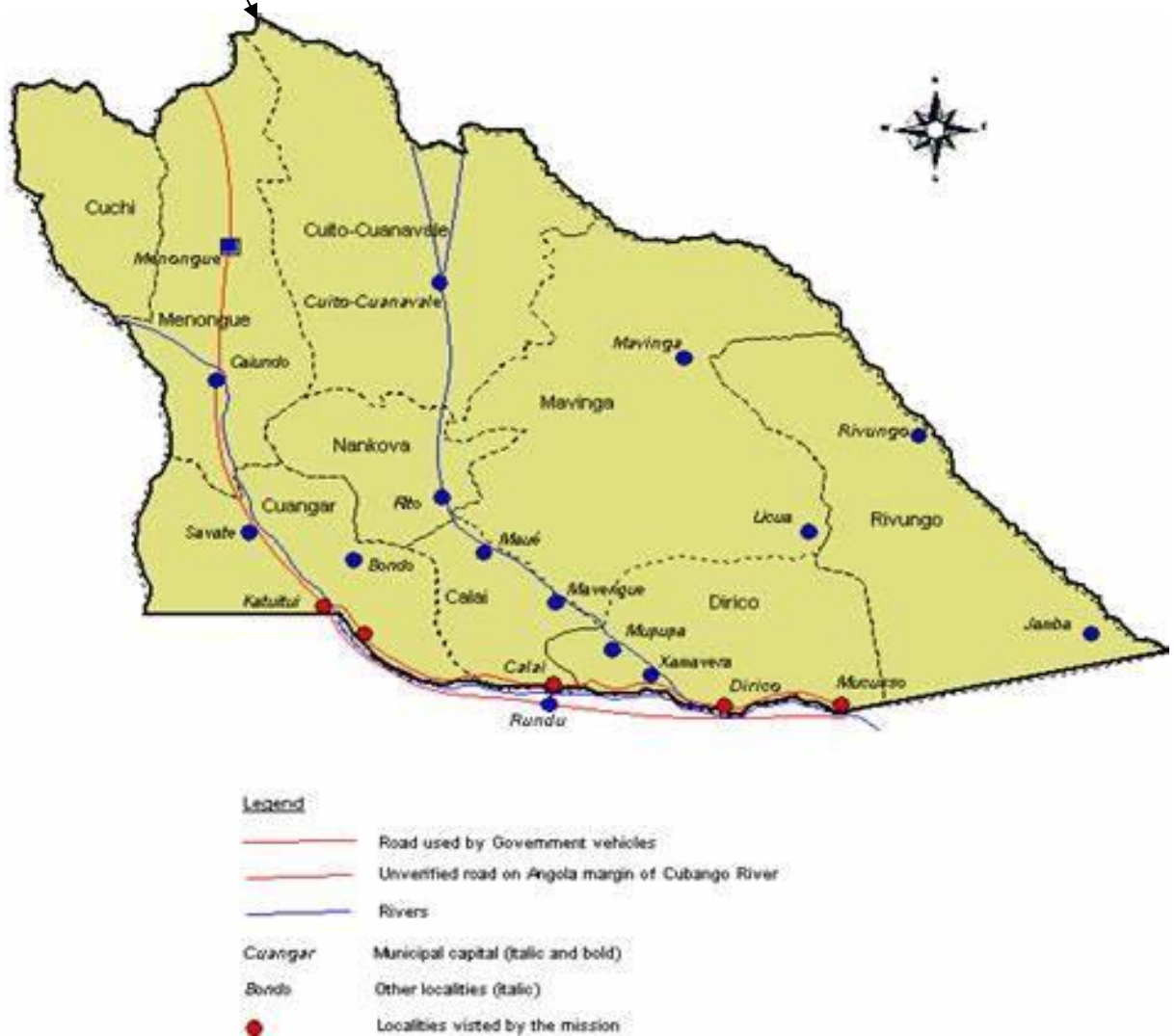
Contrepartie du Gouvernement d'Angola : 30.697,00 \$E.U.

Budget total : **197.544.09 \$E.U.**

LISTE DES ABREVIATIONS

- AIBT : Accord International sur les Bois Tropicaux
- DNF : Direction Nationale de Forêts
- IDA : Institut du Développement Agricole
- IDF : Institut du Développement Forestier
- PFN : Politique Nationale de Forêts
- IFN : Inventaire Forestière Nationale ;
- INBC : Institut National de la Biodiversité et Conservation
- MINAGRIF : Ministère de l'Agriculture et des Forêts
- OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PFN : Politique Nationale de Forêts

Carte de la zone du projet



Source : www.bing.com/images/search?q=mapa%20florestal%20da%20provincia%20do%20quando%20cubango&qs=n&form=QBIR&sp=-1&lq=0&pq=mapa%20florestal%20da%20provincia%20do%20quando%20cubango&sc=8-

TABLE DES MATIERES

FICHE DE PROJET	2
LISTE DES ABBREVIATIONS	3
CARTE DE LA ZONE DE PROJET	4
1ère PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	6
1.1 Origine	6
1.2 Pertinence	7
1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	7
1.2.2 Conformité aux Axes Programmatiques de l'OIBT	7
1.2.3 Conformité aux ODD et aux GFG	8
1.2.4. Conformité aux politiques du pays soumissionnaire	8
1.3 Zone de couverture	9
1.3.1 Localisation géographique	9
1.3.2 Aspects sociaux, économiques et environnementaux	10
1.4 Acquis escomptés à la fin du projet	10
2ème PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	11
2.1 Argumentaire	12
2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques	12
2.1.2 Analyse des acteurs	13
2.1.3 Analyse des problèmes	14
2.3 Objectifs	15
2.3.1 Objectifs de développement et indicateurs d'impact	15
2.3.2 Objectif spécifique et indicateurs d'acquis	15
3ème PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET	17
3.1 Produits	17
3.2 Activités	17
3.3 Démarche et Méthode stratégique	17
3.4 Plan de travail	18
3.5 Budgets	19
3.5.1 Grille budgétaire principale	19
3.5.2 Budget par rubrique consolidé (OIBT & IDF)	20
3.5.3 Budget par rubrique (OIBT)	21
3.5.4 Budget par rubrique consolidé (IDF)	22
4ème PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE À ŒUVRE	23
4.1. Agence d'exécution et structure organique	23
4.2 Direction du projet	24
4.3 Rapports, examen, suivi et évaluation	24
ANNEXES	25
I. Profil de l'Agence d'Exécution	25
II. Tâches et responsabilités du Personnel-clef du projet	25

1ère PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1 Origine

L'Angola est un pays situé en Afrique australe, bordé au nord et à l'est par la République démocratique du Congo, à l'est par la République de Zambie, au sud par la République de Namibie et à l'ouest par l'océan Atlantique. Son territoire comprend également l'enclave de Cabinda, par laquelle il borde, au nord, la République du Congo.

L'Angola a une superficie totale de 1 246 700 km² et une population estimée à 34,5 millions d'habitants (Institut National de Statistique, 2021). L'Angola est administrativement divisé en 18 provinces, avec la ville de Luanda comme capitale du pays et, comme principales villes outre Luanda, les villes de Huambo, Lubango et Benguela. Ses principaux ports sont Luanda, Lobito et Namibe.

Le territoire angolais est divisé entre une bande côtière aride, qui s'étend de la Province de la Namibe, atteignant pratiquement la capitale Luanda, un plateau à l'intérieur humide, une savane sèche au sud et au sud-est à l'intérieur, une forêt tropicale humide au nord du pays. Il dispose d'un important réseau hydrographique avec plusieurs rivières et affluents, ayant un accent particulier sur les fleuves Zambèze, Kwanza, Cunene et Cubango, entre autres. La bande côtière est semi-aride influencé par le courant froid et sec de Benguela. Son climat est caractérisé par deux saisons, à savoir la saison de pluie, coïncidant avec la période la plus chaude de l'année allant du mois d'octobre à avril, la saison sèche, qui va de mois mai à septembre. Les températures annuelles correspondant en moyenne de 27°C avec un minimum de 17°C.

Le pays se situe dans une zone géographiquement particulière, dite zone intertropicale et subtropicale dans l'hémisphère sud. Ce qui fait l'Angola est géographiquement divisé en deux régions climatiques distinctes suivantes :

- a) La région côtière avec une humidité relative annuelle moyenne de 30°C avec une température moyenne supérieure à 23°C ;
- b) La région de l'intérieure, subdivisée en zone nord, avec des fortes précipitations et températures élevées pendant que la zone d'altitude couvrant la région du plateau central est marqué par une saison sèche avec de basses températures, alors que la zone sud-ouest est semi-aride située dans la proximité du désert du Namibe, extension du Kalahari aussi soumis à d'importantes masses d'air tropical continental. Les altitudes varient considérablement de 1000 à 2000 mètres.

L'Angola dispose d'un couvert forestier estimé à 69,3 millions d'hectares, dont 61.000 hectares de forêt plantée, correspond environ 55,6% de sa superficie territoriale d'après les données du Premier Inventaire Forestier National, en janvier 2017.

Les formations forestières naturelles sont assez différenciées et comprennent, entre autres, des forêts tropicales denses humides à haute productivité, correspondant à environ 20% de la superficie forestière du pays. Ces formations végétales sont situées dans la partie Nord du pays plus précisément dans les provinces du Cabinda, Zaire, Uige, Bengo et Cuanza Norte.

Tandis que plus de 80% de la superficie totale forestière est couverte par des formations de la forêt claire dite miombo avec une mosaïque diversifiée de forêt sèche et des savanes ayant une productivité moyenne de bois d'œuvre de haute valeur. Les écosystèmes forestiers de miombo sont la source des divers produits non ligneux, bois de chauffe, des bois de construction, des pâturages et. Les écosystèmes forestiers de miombo subissent beaucoup de pressions anthropiques, pour satisfaire les besoins susmentionnés, entraînant une forte dégradation de ces écosystèmes importants.

La présente proposition de projet, qui dérive des éléments contenus dans la Note Conceptuelle référencée CN-24030 a été soumise par l'Angola au Secrétariat de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Cela a été fait dans le cadre d'une demande d'appui financier formulé à travers un arrangement spécial du budget d'urgence du Gouvernement du Japon. Le but est de contribuer à inverser cette tendance de dégradation des écosystèmes forestiers de miombo.

1.2 Pertinence

1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

La présente proposition du projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'Article 1^{er} de l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT) de 2006 en ce qu'il va contribuer à la promotion de la gestion durable des écosystèmes forestiers de miombo et à l'atténuation de la pauvreté dans les zones cibles du projet.

Le projet qui est élaboré à partir de la note conceptuelle CN-24030 sera conforme aux objectifs suivant l'Accord international sur les bois tropicaux de 2006 (AIBT-2006), tels qu'ils sont indiqués dans les dispositions suivantes de son Article 1^{er} :

(1.m) Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre, ainsi qu'au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux :

Le futur projet visera à formuler le Programme national de gestion durable et intégrée de l'écosystème forestier de miombo.

(1.n) Renforcer la capacité des membres à améliorer l'application et la gouvernance des lois forestières et à lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce connexe des bois tropicaux :

Le futur projet visera à renforcer le système national de surveillance des forêts et la capacité des autorités locales à prévenir, détecter et contrôler l'exploitation forestière illégale et les pratiques forestières non durables grâce à la mise en œuvre d'instruments qui favorisent la gestion durable des forêts.

Par ailleurs, l'objectif de ce projet, qui est élaboré à partir de la note conceptuelle CN-24030, est lié aux priorités énoncées dans le Plan d'Action Stratégique de l'OIBT 2022-2026 et plus précisément en relation avec la :

Priorité stratégique 1 : Gouvernance et investissement

Promouvoir la bonne gouvernance et les cadres politiques afin d'améliorer le financement et l'investissement dans la gestion durable des forêts tropicales, les chaînes d'approvisionnement légales et durables des produits forestiers et le commerce connexe (en relation avec les objectifs 1.i et 1.n de l'AIBT-2006).

Priorité stratégique 3 : Résilience, restauration et conservation

Réduire la déforestation tropicale et la dégradation des forêts, améliorer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité forestière et les services écosystémiques (en relation avec les objectifs 1.i, 1.j et 1.m de l'AIBT-2006).

Le futur projet se référera aux directives de l'OIBT, en particulier à celles relatives aux « Directives volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles » et aussi à celles concernant la « Restauration des paysages forestiers sous les tropiques », durant son exécution.

1.2.2. Conformité aux Axes Programmatiques de l'OIBT

Le projet, qui découlera de la note conceptuelle CN-24030, sera conforme à l'*Axe Programmatique #3 (Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients)* qui a pour objectif : « Augmenter la superficie des paysages forestiers restaurés et augmenter la fourniture de biens et de services à partir des forêts plantées et restaurées, générant ainsi des opportunités d'emploi local et contribuant à des objectifs de développement plus larges. »

1.2.3. Conformité aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et aux Objectifs Forestiers Mondiaux (GFG)

a) Le projet, qui découlera de la note conceptuelle CN-24030, sera conforme aux objectifs de développement durable (ODD) suivants : ODD-1 (Éradication de la pauvreté), ODD-2 (Faim zéro et agriculture durable), ODD-5 (Égalité des sexes), ODD-13 (Action contre le changement climatique) et ODD-15 (Vie terrestre).

b) Ce projet s'alignera sur les objectifs énoncés dans le communiqué des ministres du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement du G7 (Sapporo, 16 avril 2023), dans lequel le Japon s'engage à : « Conserver les forêts et autres écosystèmes terrestres et accélérer leur restauration, ainsi que promouvoir la gestion durable des forêts et l'utilisation du bois, notamment en luttant contre l'exploitation forestière illégale pour atteindre la carboneutralité, la résilience, et travaillera avec les organisations internationales compétentes, notamment la FAO, le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux), pour promouvoir la gestion durable des forêts et l'utilisation du bois.

c) En outre, ce projet sera conforme au Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts à l'horizon 2030 à travers ses objectifs forestiers mondiaux suivants :

- GFG-1 : Inverser la perte de couvert forestier dans le monde entier grâce à une gestion durable des forêts, y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts et contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.
- GFG-2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés à la forêt, notamment en améliorant les moyens de subsistance des populations qui en dépendent.
- GFG-5 : Promouvoir des cadres de gouvernance pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts, y compris par le biais de l'instrument forestier des Nations Unies, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

1.2.4. Conformité aux politiques du pays soumissionnaire

Le projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités définis dans la Politique Forestière Nationale (Résolution N°1/10 du Conseil de Ministres du Gouvernement d'Angola).

L'objectif global de la Politique Forestière Nationale (PFN) en Angola est de promouvoir la contribution du secteur forestier au développement durable du pays, à travers la préservation, la conservation, le développement et l'utilisation rationnelle des forêts au bénéfice de générations actuelles et les futures.

Les stratégies élaborées dans la PFN sont basées, entre autres, sur les actions ci-dessous :

- Promouvoir une stratégie de l'aménagement de l'espace rural conciliant aux mieux les impératifs de développement tant agricole, pastoral, que forestier pour le bénéfice optimal des populations locales concernées ;
- Prendre en compte la dimension environnementale, sociale et économique dans l'aménagement forestier.

Ce projet contribuera à la réalisation de l'objectif de la Politique Forestière Nationale liée à la gestion participative des ressources forestières, à travers l'implication des communautés rurales, l'augmentation de la contribution des forêts à la sécurité alimentaire, la création d'emplois ruraux générateurs de revenus réguliers pour les communautés locales.

1.2.5. Liens avec d'autres Projets/Activités antérieurs ou en cours d'exécution de l'OIBT (le cas échéant)

Ne s'applique pas à l'Angola qui est un nouveau membre de l'OIBT depuis juillet 2022.

1.3 Zone de couverture



Carte de l'Angola avec l'indication de l'écosystème de miombo.

Source : Internet - Google

1.3.1 Localisation géographique

Le projet sera exécuté dans un écosystème forestier de miombo, au sein d'une zone pilote ayant une superficie de 10.000 ha représentant ce biome, située dans la municipalité de Cuito Cuanavale, province de Cuando Cubango. La population de cette Municipalité est de 38.846 habitants (Recensement général de population, 2014).

Les résultats de ce projet pilote seront répliqués dans les autres provinces couvertes par le projet proprement dit.

1.3.2 Aspects sociaux, économiques et environnementaux

Les principaux noyaux des peuplements de la région se distribuent le long du chemin de fer de Benguela (CFB) et aux bords des principaux réseaux routiers nationaux. C'est dans cette région où habite la plus grande concentration de la population rurale du pays estimée à 2/3 de son ensemble.

La majorité de cette population originaire appartient à l'ethnie Umbundo dans la région et le reste est réparti entre les autres ethnies (Nganguela, Tchokwé, Kimbundo, etc) vivant dans les bassins versants des grandes rivières (Kuanza, Cubango, Cuando, Zambeze, Kassai, Lumege, Keve, etc.) et dans les périphéries des centres urbains.

Une population organisée en communautés matrilineaires structurées avec des familles dirigées majoritairement par des femmes, dont le taux de croissance est estimé à 3,1% par an. Les principales activités économiques exercées par ces populations sont les suivantes :

- L'agriculture avec les cultures du manioc, arachides, haricot et autres céréales qui sont pratiquées sur des sols à textures légères,
- L'élevage de basse-cours, de bovin, de caprins, etc.
- La production de charbon de bois, la chasse, la pêche, le ramassage et la cueillette.

A part les activités susmentionnées, l'exploitation de ressources forestières constitue une plus-value pour les transactions économiques de la région cible du projet. L'exploitation forestière sélective concerne un nombre limité d'espèces de bois d'œuvre (« Mussivi », « Muvuka » et « Girassonde », en dialectes locales), ainsi que des produits non ligneux (comme le miel et ses sous-produits, les insectes et champignons comestibles).

Concernant spécifiquement le couvert végétal, la zone est essentiellement dominée par les formations forestières sèches constituées par une forêt claire du type secondaire combinée avec des savanes boisées et la steppe. Ce couvert végétal caractéristique est lié aux sols sableux et argileux de la région.

Une catégorie cible des acteurs primordiaux est composée des personnes touchées directement par la problématique centrale à laquelle ce projet contribuera à apporter des solutions devant leur être bénéfique. Il pourrait s'agir de membres de collectivités spécifiques (collectivités cibles), ou de petites entreprises artisanales de transformation du bois d'œuvre travaillant dans un rayon géographique bien défini (zone cible). À l'intérieur des collectivités cible d'une zone visée on pourrait trouver de grandes différences entre les groupes sociaux en matière d'accès à la ressource et des possibilités de la valoriser.

Inévitablement, certains acteurs de ces groupes bénéficieront du projet davantage que d'autres, il est cependant impératif que les « perdants » du projet ne le soient pas en raison de facteurs tels que le sexe, l'âge, le degré de richesse, de puissance, l'appartenance ethnique, ou en fonction de leur statut de petit paysan soit de paysan aisé, d'habitant du monde rural ou d'une zone urbaine, de propriétaire foncier ou de paysan sans terre ou en fonction du clivage paysans/commerçants.

1.4. Acquis escomptés à la fin du projet

À l'achèvement du projet, les mécanismes appropriés de base pour la promotion de réhabilitation des écosystèmes forestiers de miombo auront été mis en place avec l'implication des parties prenantes essentielles. Ces mécanismes serviront de référence pour orienter la mise en œuvre des activités contribuant graduellement à la réhabilitation progressive de ces écosystèmes forestiers avec des impacts environnementaux et sociaux conséquents pour les communautés locales riveraines des zones cibles du projet.

2ème PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Argumentaire

2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques

L'exécution de ce projet concernera plusieurs parties prenantes, tant au niveau des institutions publiques (centrales et provinciales) que des organisations non-gouvernementales évoluant dans les zones cibles du projet.

L'Institut du Développement Forestier (IDF) exécutera ce projet en collaboration avec la Direction Nationale des Forêts (DNF) qui est l'entité du Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MINAGRIF) responsable pour la formulation et le suivi des politiques dans le domaine de la forêt et faune sauvage.

L'IDF va travailler avec les autres directions centrales du MINAGRIF, aussi bien qu'avec d'autres entités administratives disposant d'un potentiel technique qui seront une source incontournable d'expertise et d'appui en matière de formation ou renforcement de capacités prévues dans ce projet.

L'apport des autres institutions à la réalisation du projet revêt un caractère systémique, pour la consolidation et la pérennité des résultats. A cet effet, le projet pourra aussi faire recours aux organisations non gouvernementales de la région couverte par sa mise en œuvre, en vue de l'implication des communautés locales, y compris les associations des femmes concernées par le problème de la dégradation des écosystèmes forestiers de miombo en Angola.

2.1.2 Analyse des acteurs

La mise en œuvre de ce projet intégré, pour renforcer les méthodes et techniques pouvant contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers du miombo dans certaines provinces de l'Angola, s'avère d'une importance capitale pour les principaux acteurs identifiés ci-dessous. En effet, ces acteurs présentent plusieurs caractéristiques et sont affectés de différentes manières :

- **ONG/Associations organisant des Communautés Locales** : sont appelées à participer dans l'exécution du projet au niveau local.
- **Direction Nationale des Forêts (DNF)** : aura de meilleures informations pour la définition des politiques et la législation pour la gestion durable de ces écosystèmes afin d'accompagner et préparer le cursus de l'exécution des projets afférents.
- **Institut du Développement Forestier (IDF)** : bénéficiera des expériences et des leçons dérivant de la mise en œuvre de ce projet sur les aspects relatifs au genre, en impliquant certains membres des communautés locales (l'autorité traditionnelle et autres leaders locaux) qui ont des connaissances sur les produits et sous-produits forestiers venant des écosystèmes forestiers de miombo. De plus, l'IDF bénéficiera des connaissances sur la dynamique de ces écosystèmes forestiers de miombo évoluant sous l'influence des divers facteurs naturels et anthropiques.
- **Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MINAGRIF)** : aura de meilleures informations pour l'élaboration des politiques et des législations pour la gestion durable de ces écosystèmes forestiers.

Tableau 1 : Analyse des acteurs

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs primaires				
Communautés Locales de la zone cible du projet	Vivent et tirent des revenus de leurs activités primaires dans la forêt de miombo. (Bénéfices économiques, sociaux et culturels)	Source de moyens d'existence menacée avec la dégradation des écosystèmes forestiers de miombo	Savoirs locaux sur les produits forestiers et aussi esprit d'appartenance à leurs communautés	Bénéficiaires primaires et partie prenante au projet
Administration Forestière de l'IDF au niveau central et provincial	Chargée de mettre en pratique les politiques et législations forestières.	Insuffisance de moyens financiers et techniques.	Expérience dans la gestion des forêts en Angola	Agence d'exécution
Exploitants Forestiers de la zone cible du projet	Possèdent des matériels et équipements d'exploitation forestière	Leur approvisionnement en bois d'œuvre, comme matière première, est menacé.	Désir de recevoir une assistance technique pour se conformer aux exigences de gestion durable des forêts.	Bénéficiaires primaires du projet pouvant être impliqués dans sa mise en œuvre
Acteurs secondaires				
ONG et associations organisant les communautés locales	Activement impliquées dans la mise en œuvre d'activités de développement en milieu rural	Manque de compétences dans la micro-planification du développement en relation avec la gestion des écosystèmes forestiers de miombo	Expérience du travail avec les communautés locales	Sous-traitance des activités du projet demandant l'implication des communautés locales
Association d'exploitants de Scieries	Sensibilise et accompagne ses membres dans la gestion forestière	Moyens financiers limités pour mettre en œuvre les plans de travail	Peut mobiliser ses membres dans le travail essentiel de vulgarisation sur les Forêts miombo	Bénéficiaire secondaire pouvant être impliqué dans la mise en œuvre du Projet
Acteurs tertiaires				
Artisans locaux des produits forestiers	Dépendent des produits forestiers ligneux et non-ligneux pour les besoins de leurs activités	Difficultés pour l'approvisionnement en produits forestiers ligneux et non-ligneux	Utilisent de petits équipements et matériels pour leurs activités artisanales	Potentialités pour servir de relai pour les campagnes de sensibilisation
Services Forestiers Provinciaux de MINAGRIF-DNF	Représente d'Etat.	Responsables pour la formulation et le suivi des politiques dans le domaine de la forêt et faune sauvage.	Supervision de la mise en œuvre du projet.	Peuvent aider le Projet en sensibilisant les exploitants forestiers.

2.1.3 Analyse des problèmes

Les écosystèmes forestiers de miombo sont l'objet de dégradation rapide à cause, entre autres, des pressions anthropiques croissantes, qui sont en relation avec l'impérieuse nécessité de satisfaire des besoins primaires des communautés locales (conversion des terres pour l'agriculture vivrière des produits alimentaires de base, la coupe de bois pour l'énergie-bois, etc.), y compris l'exploration du bois d'œuvre. Si rien n'est fait pour inverser la tendance de la dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, avec la collaboration des principales parties prenantes, y compris les communautés locales, les entreprises d'exploration du bois et autres acteurs relevant, ces écosystèmes déjà impactés risquent d'être davantage dégradés irrémédiablement dans quelques années.

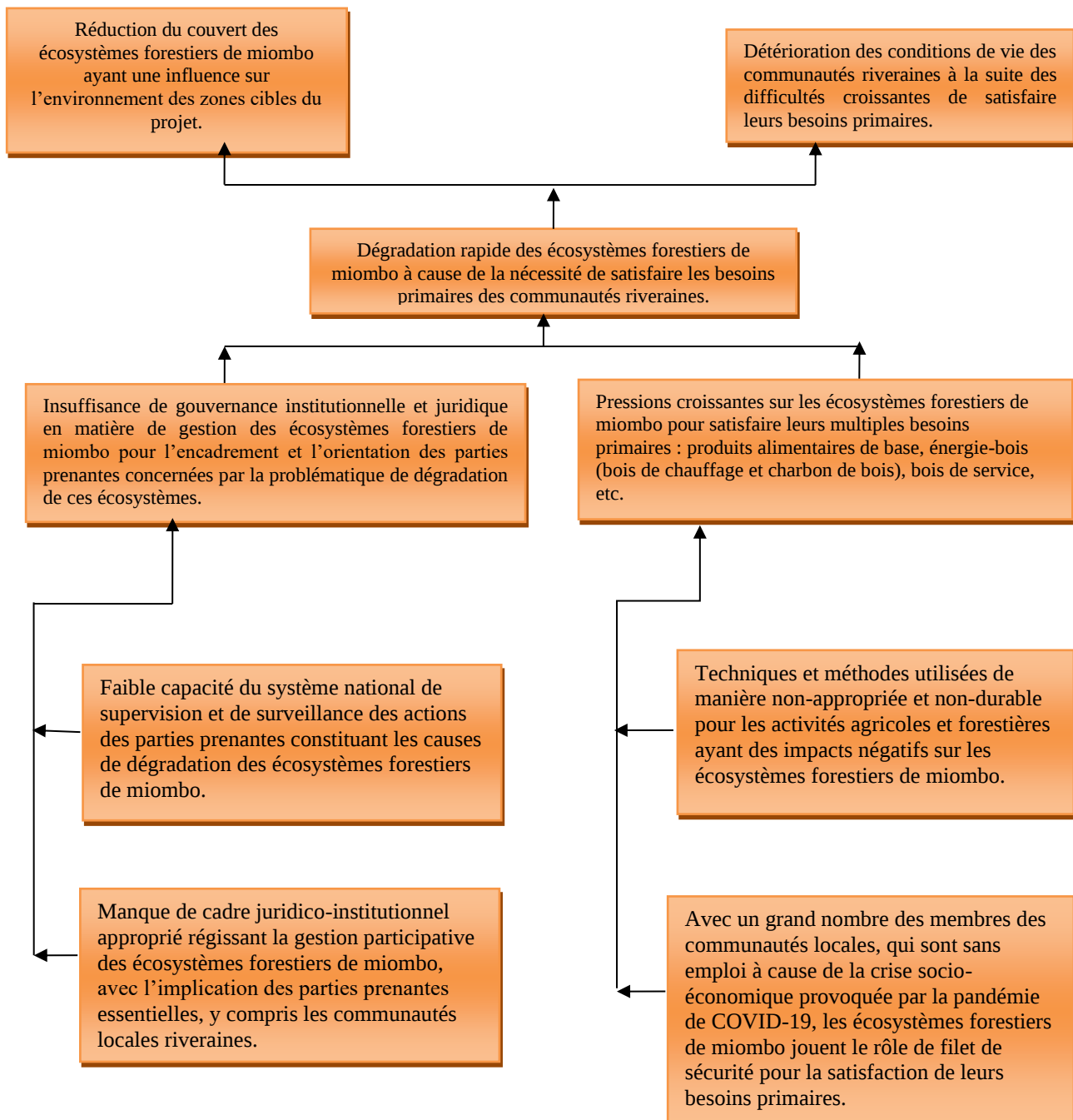
Tout en ayant un impact à caractère environnemental, cette dégradation des écosystèmes forestiers de miombo constitue une menace importante aux moyens de subsistance des communautés riveraines qui en dépendent essentiellement de l'agriculture et de l'énergie-bois (bois de chauffage et charbon de bois).

La satisfaction des besoins susmentionnés se fait au détriment des écosystèmes forestiers de miombo qui a entraîné sa dégradation avancée entraînant déjà des conséquences négatives sur les communautés locales. D'où, l'urgente nécessité de commencer à renverser la tendance de la dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, avec la mise en œuvre de ce projet.

Le principal problème que le projet va résoudre est lié à la dégradation rapide des écosystèmes forestiers de miombo en Angola, causé par l'exploitation excessive de certaines de ses espèces les plus précieuses. Cette dégradation rapide est due à la crise économique et financière dans le pays causée par la pandémie de COVID-19 et ensuite accentuée par les tensions politiques au niveau international (guerre de l'Ukraine et la guerre de Gaza).

Ceci contribue à provoquer des inégalités, ainsi que l'augmentation de la pauvreté et des taux de chômage, qui sont les principales causes de l'empiètement dans les écosystèmes forestiers de miombo.

L'arbre des problèmes est présenté ci-après.



2.3 Objectifs

2.3.1 Objectif de développement et indicateurs d'impacts

Ce projet va contribuer à inverser la tendance de la dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, en vue d'en accroître les surfaces couvertes boisées, avec l'implication des parties prenantes essentielles, y compris les communautés locales riveraines des zones cibles du projet, les entreprises d'exploitation du bois d'œuvre et autres acteurs forestiers, dans les provinces de la partie centre, sud et l'Est de l'Angola.

Indicateurs d'impact :

- i. Renforcement des cadres juridiques et institutionnels liés à la gestion des écosystèmes forestiers de miombo visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales riveraines, avec la priorité accordée aux associations regroupant/organisant les femmes et les jeunes dans les zones cibles du projet.
- ii. Augmentation des superficies couvertes boisées grâce aux activités de réhabilitation des paysages forestiers dégradés au sein des écosystèmes forestiers de miombo, impliquant les parties prenantes essentielles, y compris les communautés locales riveraines des zones cibles du projet.

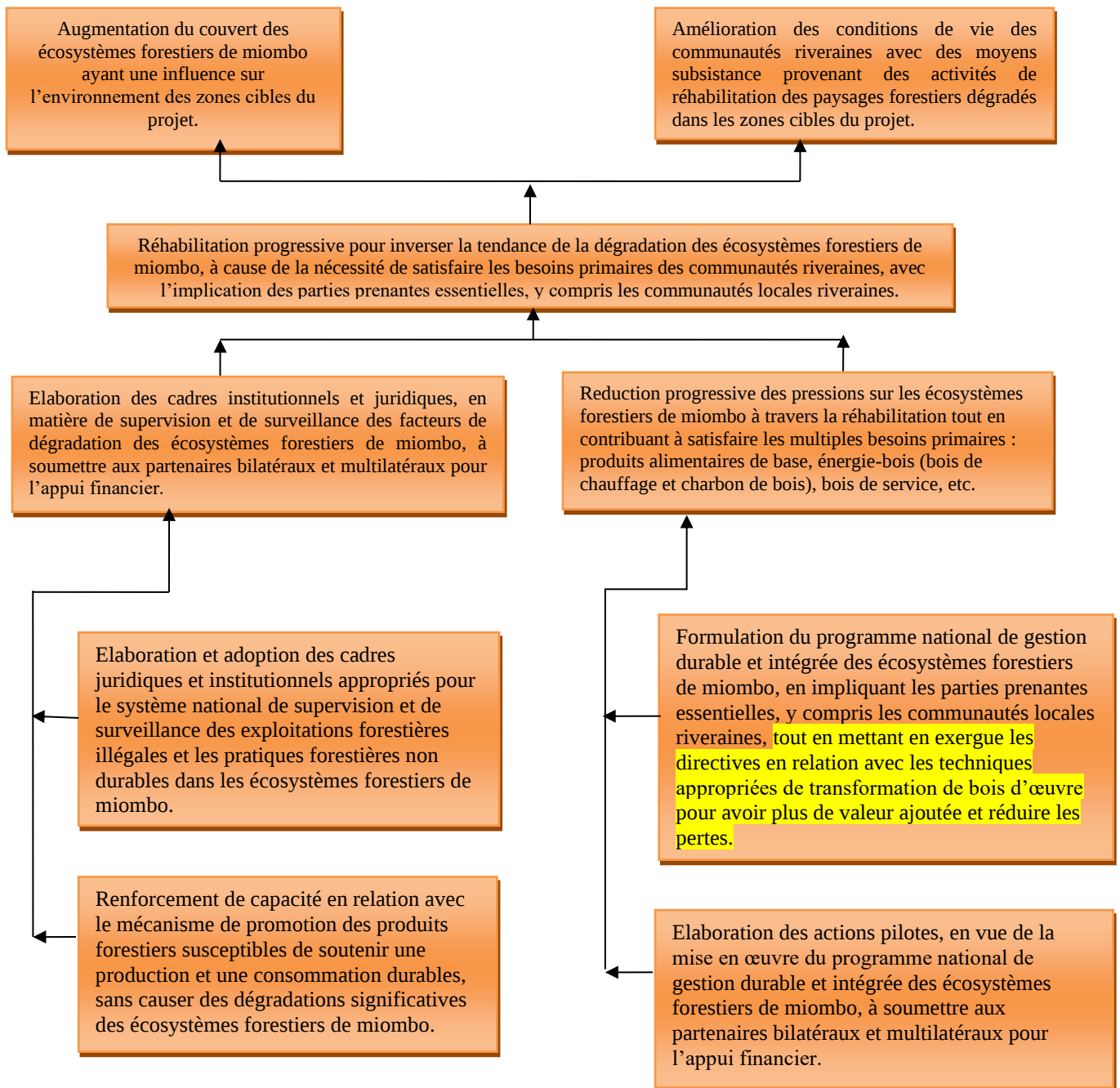
2.3.2 Objectif spécifique et indicateurs d'acquis

Le projet vise spécifiquement à promouvoir la réhabilitation progressive des écosystèmes forestiers de miombo dégradés avec l'implication des parties prenantes essentielles, y compris les communautés locales riveraines des zones cibles du projet, les entreprises d'exploration du bois et autres acteurs relevant.

Indicateurs d'acquis :

- i. Cadres juridiques et institutionnels de gouvernance élaborés et approuvés pour la réhabilitation et conservation progressive des paysages forestiers dégradés au sein des écosystèmes forestiers de miombo, dans les zones cibles du projet.
- ii. Les parties prenantes essentielles, qui sont identifiées dans les zones cibles du projet, seront informées et formées sur les éléments directeurs des cadres juridiques et institutionnels de gouvernance élaborés et approuvés pour les activités de réhabilitation des paysages forestiers dégradés au sein des écosystèmes forestiers de miombo, dans les zones cibles du projet.

L'arbre des solutions (objectifs) est présenté ci-après.



3^{ème} PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1 Produits

Produit 1 : cadres institutionnels et juridiques, en matière de supervision et de surveillance des facteurs de dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, sont élaborés pour être soumettre aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'appui financier.

Produit 2 : pressions sur les écosystèmes forestiers de miombo progressivement réduites à travers leur réhabilitation tout en contribuant à satisfaire les multiples besoins primaires : produits alimentaires de base, énergie-bois (bois de chauffage et charbon de bois), bois de service, etc.

3.2 Activités

Sous le Produit 1 :

Activité 1.1: Elaborer et adopter des cadres juridiques et institutionnels appropriés pour le système national de supervision et de surveillance des exploitations forestières illégales et les pratiques forestières non durables dans les écosystèmes forestiers de miombo.

Activité 1.2: Organiser des séminaires/ateliers d'information en vue du renforcement de capacité en relation avec le mécanisme de promotion des produits forestiers susceptibles de soutenir une production et une consommation durables, sans causer des dégradations significatives des écosystèmes forestiers de miombo.

Sous le Produit 2 :

Activité 2.1 : Formuler un programme national de gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers de miombo, en impliquant les parties prenantes essentielles, y compris les communautés locales riveraines, **tout en mettant en exergue les directives en relation avec les techniques appropriées de transformation de bois d'œuvre pour avoir plus de valeur ajoutée et réduire les pertes.**

Activité 2.2: Elaborer des actions pilotes, en vue de la mise en œuvre du programme national de gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers de miombo, à soumettre aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'appui financier.

3.3 Démarche et Méthode stratégiques

La stratégie du projet consiste à concilier les besoins immédiats de subsistance des populations (en alimentation, en énergie-bois, etc.) et les exigences à moyen et à long terme de réhabilitation des écosystèmes forestiers de miombo dans certaines provinces de la partie centrale, du Sud et de l'Est de l'Angola. Il s'agit d'actions pilotes de réhabilitation qui seront menées, avec l'implication des parties prenantes essentielles, pour fixer les cadres juridiques et institutionnels indispensables pour contribuer à l'inversion de la tendance actuelle de dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, à travers la réhabilitation progressive de ces écosystèmes de grande importance environnementale et sociale.

Les parties prenantes essentielles, y compris les communautés locales riveraines des zones cibles de ce projet, se concerteront de manière régulière et participative, en vue d'en arriver aux solutions réalistes au principal problème relatif à la dégradation rapide des écosystèmes forestiers de miombo en Angola, pour des raisons liées à la crise économique et financière dans le pays causée par la pandémie de COVID-19 et ensuite accentuée par les tensions politiques au niveau international (guerre de l'Ukraine et la guerre de Gaza). Cette crise économique et financière contribue à rendre les écosystèmes forestiers de miombo vulnérables à l'empiètement par un nombre croissant des membres des communautés locales qui sont souvent sans emploi à cause de cette crise.

3.4 Plan de travail

Produits attendus / Activités	Partie Responsable	T1	T2	T3	T4
Produit 1 : cadres institutionnels et juridiques, en matière de supervision et de surveillance des facteurs de dégradation des écosystèmes forestiers de miombo, à soumettre aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'appui financier élaborés,					
Activité 1.1 : Elaborer et adopter des cadres juridiques et institutionnels appropriés pour le système national de supervision et de surveillance des exploitations forestières illégales et les pratiques forestières non durables dans les écosystèmes forestiers de miombo.	IDF et CN				
Activité 1.2 : Organiser des séminaires/ateliers d'information en vue du renforcement de capacité en relation avec le mécanisme de promotion des produits forestiers susceptibles de soutenir une production et une consommation durables, sans causer des dégradations significatives des écosystèmes forestiers de miombo.	IDF et CN				
Produit 2 : pressions sur les écosystèmes forestiers du miombo progressivement réduites à travers la réhabilitation tout en contribuant à satisfaire les multiples besoins primaires : produits alimentaires de base, bois-énergie (bois de chauffage et charbon de bois), bois de service, etc.					
Activité 2.1 : Formuler un programme national de gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers du miombo, en impliquant les parties prenantes essentielles, y compris les communautés locales riveraines, tout en mettant en exergue les directives en relation avec les techniques appropriées de transformation de bois d'œuvre pour avoir plus de valeur ajoutée et réduire les pertes.	IDF et CN				
Activité 2.2 : Elaborer des actions pilotes, en vue de la mise en œuvre du programme national de gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers du miombo, à soumettre aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'appui financier.	IDF et CN				

IDF : Institut de Développement Forestier

CN : Consultant national

3.5 Budgets

3.5.1 GRILLE BUDGETAIRE PRINCIPALE

RUBRIQUES BUDGETAIRES	UNITE	NBRE	PRIX UNITAIRE (\$US)	MONTANT (\$US)		MONTANT TOTAL (\$US)
				A.E.	OIBT	
PERSONNEL DU PROJET						
11- Experts nationaux						
11.1 Chef de projet	mois	12	1.500	18.000	18.000	36.000
11.2 Chauffeur du projet	mois	12	500	6.000	6.000	12.000
19 Total rubrique				24.000	24.000	48.000
Sous-traitance						
21- Consultant national pour l'Activité 1.1	Homme-mois	1	5.000	-	5.000	5.000
22- Consultant national pour l'Activité 1.2	Homme-mois	1	5.000	-	5.000	5.000
29 Total rubrique					10.000	10.000
Déplacements en mission						-
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	Homme-jour	100	100	-	10.000	10.000
39 Total rubrique				-	10.000	10.000
Immobilisations						
43.1 Véhicule pour mission de terrain dans les provinces (4x4 de marque japonaise)	pièce	1	40.000	-	40.000	40.000
43.2 Moto (pour chaque province pour la récolte des données)	pièce	12	3.000	-	36.000	36.000
44.1 Ordinateur & accessoires informatiques et bureautiques	pièce	1	4.000	-	4.000	4.000
45- Matériels indispensables (pour ateliers et séminaires)	forfait			-	10.000	10.000
49 Total rubrique				-	90.000	90.000
Consommables						
54- Fournitures de bureau	mois	12	100	-	1.200	1.200
55- Carburants et lubrifiants	mois	10	380	3.800	3.800	7.600
59 Total rubrique				3.800	5.000	8.800
Divers						
61- Dépenses diverses	forfait	1	6.714	2.000	6.714	8.714
62- Audit	rapport	1	5.000	-	5.000	5.000
69 Total rubrique				2.000	11.714	13.714
SOUS-TOTAL				2.000	11.714	13.714
Frais gestion (agence d'exécution /15% du sous-total OIBT)				22.607	-	22.607
TOTAL				30.697	150.714	181.411
Suivi, évaluation et administration OIBT						
81- Frais de suivi et évaluation	an	1	6.000	-	6.000	6.000
83 - Frais d'appui au programme (12%)	an	1			10.133,09	10.133,09
TOTAL GLOBAL				30.697	166.847,09	197.544,09

3.5.2 BUDGET PAR RUBRIQUE CONSOLIDE (OIBT & IDF)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	IDF (\$EU)	OIBT (\$EU)	TOTAL (\$EU)
PERSONNEL DU PROJET			
11- Experts nationaux			
11.1 Chef de projet	3 840	18.000	21 840
11.2 Chauffeur du projet	1 200	6.000	7 200
19 Total rubrique	5 040	24.000	29 040
Sous-traitance			
21- Consultant national pour l'Activité 1.1	-	5.000	5.000
22- Consultant national pour l'Activité 1.2	-	5.000	5.000
29 Total rubrique		10.000	10.000
Déplacements en mission			-
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	-	10.000	10.000
39 Total rubrique	-	10.000	10.000
Immobilisations			
43.1 Véhicule pour mission de terrain dans les provinces (4x4 de marque japonaise)	-	40.000	40.000
43.2 Moto (pour chaque province pour la récolte des données)	-	36.000	36.000
44.1 Ordinateur & accessoires informatiques et bureautiques	-	4.000	4.000
45- Matériels indispensables (pour ateliers et séminaires)	-	10.000	10.000
49 Total rubrique	-	90.000	90.000
Consommables			
54- Fournitures de bureau	-	1.200	2.400
55- Carburants et lubrifiants	1.050	3.800	4.850
59 Total rubrique	1.050	5.000	6.050
Divers			
61- Dépenses diverses	2.000	6.714	8.714
62- Audit	-	5.000	5.000
69 Total rubrique	2.000	11.714	13.714
SOUS TOTAL	2.000	150.714	14.764
Frais gestion (agence d'exécution/ 15% du sous-total OIBT)	22.607	-	22.607
TOTAL	30.697	150.714	181.411
Suivi, évaluation et administration OIBT			
81- Frais de suivi et évaluation	-	6.000	6.000
83 - Frais d'appui au programme (12%)		10.133,09	10.133,09
TOTAL GLOBAL	30.697	166.847,09	197.544,09

3.5.3 BUDGET PAR RUBRIQUE (OIBT)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	OIBT (\$EU)
PERSONNEL DU PROJET	
11- Experts nationaux	
11.1 Chef de projet	18.000
11.2 Chauffeur du projet	6.000
19 Total rubrique	24.000
Sous-traitance	
21- Consultant national pour l'Activité 1.1	5.000
22- Consultant national pour l'Activité 1.2	5.000
29 Total rubrique	10.000
Déplacements en mission	
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	10.000
39 Total rubrique	10.000
Immobilisations	
43.1 Véhicule pour mission de terrain dans les provinces (4x4 de marque japonaise)	40.000
43.2 Moto (pour chaque province pour la récolte des données)	36.000
44.1 Ordinateur & accessoires informatiques et bureautiques	4.000
45- Matériels indispensables (pour ateliers et séminaires)	10.000
49 Total rubrique	90.000
Consommables	
54- Fournitures de bureau	1.200
55- Carburants et lubrifiants	3.800
59 Total rubrique	5.000
Divers	
61- Dépenses diverses	6.714
62- Audit	5.000
69 Total rubrique	11.714
SOUS TOTAL	150.714
Frais gestion (agence d'exécution / 15% du sous-total OIBT))	-
TOTAL	150.714
Suivi, évaluation et administration OIBT	
81- Frais de suivi et évaluation	6.000
83 - Frais d'appui au programme (12%)	10.133,09
TOTAL GLOBAL	166.847,09

3.5.4 BUDGET PAR RUBRIQUE (IDF)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	IDF (\$EU)
PERSONNEL DU PROJET	
11- Experts nationaux	
11.1 Chef de projet	3 840
11.2 Chauffeur du projet	1 200
19 Total rubrique	5 040
Sous-traitance	
21- Consultant national pour l'Activité 1.1	-
22- Consultant national pour l'Activité 1.2	-
29 Total rubrique	
Déplacements en mission	
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	-
39 Total rubrique	-
Immobilisations	
43.1 Véhicule pour mission de terrain dans les provinces (4x4 de marque japonaise)	-
43.2 Moto (pour chaque province pour la récolte des données)	-
44.1 Ordinateur & accessoires informatiques et bureautiques	-
45- Matériels indispensables (pour ateliers et séminaires)	-
49 Total rubrique	-
Consommables	
54- Fournitures de bureau	-
55- Carburants et lubrifiants	1.050
59 Total rubrique	1.050
Divers	
61- Dépenses diverses	2.000
62- Audit	-
69 Total rubrique	2.000
SOUS TOTAL	2.000
Frais gestion (agence d'exécution / 15% du sous-total OIBT))	22.607
TOTAL	30.697
Suivi, évaluation et administration OIBT	
81- Frais de suivi et évaluation	-
83 - Frais d'appui au programme (12%)	
TOTAL GLOBAL	30.697

4ème PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Agence d'exécution et structure organique

L'IDF, est l'Entité du Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MINAGRIF) responsable pour l'exécution des politiques du domaine forestier et de la faune sauvage, en assumant entre autres, les compétences suivantes :

- Mettre en œuvre des projets du développement forestier et de la faune,
- Accompagner la gestion durable de la Forêt et la faune,
- Promouvoir et exécuter les actions de boisement et reboisement,
- Assurer la garantie de l'application de la législation forestière en Angola.

Comme Agence d'Exécution du projet, l'IDF va assurer la coordination et l'articulation du projet avec les différentes entités au niveau central et local, mobiliser les ressources humaines et techniques pour l'élaboration des documents exécutifs du projet, constituer le comité technique du pilotage du projet en vue d'atteindre les objectifs préconisés.

La mise en œuvre du projet au niveau central se fera en collaboration avec la DNF, en tant qu'entité chargée de la définition et le suivi des politiques dans le domaine des forêts. En cas de besoin, l'IDF va aussi collaborer avec L'Institut du Développement Agricole (IDA) et l'Institut National de la Biodiversité et Conservation (INBC) qui est une entité du Ministère de l'Environnement.

De même, cette mise en œuvre comptera avec la collaboration des autorités politiques et administratives locales, autorités traditionnelles, communautés locales, les jeunes et les femmes rurales, ONG's et associations professionnelles des entreprises forestières locales, entre autres.

ORGANIGRAMME DU PROJET



4.2 Direction du projet

L'équipe dirigeante du projet est composée de l'équipe de supervision nationale composée des représentants du MINAGRIF et de l'IDF.

La liste des membres du Comité Technique du Projet (CTP) est la suivante :

- Représentant du MINAGRIF au nom du Gouvernement d'Angola (Président du CTP) ;
- Représentant de l'OIBT ;
- Représentant de Donateur financier du projet (Japon) ;
- Représentant(s) des communautés locales riveraines de la zone cible du projet ;
- Représentant(s) de l'Agence d'Exécution (IDF).

Le Comité Technique du Projet se réunira au moins une (1) fois par an, la première réunion ayant lieu dans les trois (3) mois après le lancement du projet.

4.3 Rapports, examen, suivi et évaluation

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les règles et procédures s'appliquant habituellement aux projets de l'OIBT. L'Agence d'exécution soumettra à l'OIBT, durant la période de mise en œuvre du projet (avril 2024 - mars 2025), les rapports et documents suivants :

- Au début de l'exécution du projet, un plan détaillé des opérations,
- A la fin de chaque mois, une synthèse des faits marquants du mois accompagnée des tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités ;
- Au plus tard fin janvier et fin juillet, les rapports d'activité semestriels élaborés selon le modèle se trouvant dans le manuel de l'OIBT pour la suivi, l'examen et l'évaluation des projets OIBT et comprenant les mesures prises pour pérenniser le projet après la fin de l'aide extérieure. Les tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités des flux financiers du projet concernant le financement extérieur et le financement de contrepartie doivent être joints au rapport d'activité ;
- Et le rapport d'achèvement au plus tard le 31 mars 2025.

En ce qui concerne la surveillance financière extérieure, l'agence d'exécution remettra un audit financier final après l'achèvement du projet. Les comptes du projet seront vérifiés par les auditeurs externes dûment reconnus, sélectionnés par l'agence d'exécution en concertation avec l'OIBT. Pour l'exécution de ce Projet, l'exercice annuel court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile. Le projet fera l'objet des visites périodiques de supervision de l'OIBT, au moins une fois par an. Lors de ces visites, le projet devra montrer son état d'avancement des réalisations.

ANNEXES

I Profil de l'Agence d'Exécution

Annexe 1 :

- **Nom** : Institut du Développement Forestier
Adresse : Largo António Jacinto, Edifício B, 1º andar, MINAGRIF
Code Postal : 1257, Ingombota, Luanda – Angola
Tel/Fax : 00244 222323934
E-mail : idf.luanda@gmail.com
- **Directeur Général** : Simão Zau
Tel : 00244 923667170
E-mail : simaoza58@gmail.com
- **Effectifs des employés titulaires de diplômes du troisième cycle de l'enseignement supérieur**:01
- **Effectifs des employés titulaires de diplômes du deuxième cycle de l'enseignement supérieur** : 18
- **Effectifs des techniciens qualifiés** : 28
- **Effectifs des employés d'administration**: 154

Annexe 2 : C.V. du personnel mis à disposition par L'Agence d'exécution :

Mateus Simão André

L'Âge : 51 ans

Sexe : Masculin

Formation Professionnelle : Ingénieur des Eaux et Forêts (troisième cycle);

École : École Nationale Forestier d'Ingénieurs (ENFI);

Université : ENFI, Rabat-Salé, Royaume du Maroc;

Domaine de spécialité: Sylviculture et Aménagement des Forêts;

Poste occupé dans l'organisation : Directeur Technique de l'Institut du Développement Forestier ;

Expérience pertinente au Projet : Coordinateur Nationale du projet de l'Inventaire Forestier National (IFN)-2008-2017.

II .Tâches et responsabilités du Personnel-clef du projet

Personnel clef	Principales tâches et responsabilités
Chet de Projet	• Supervision régulière de la mise en œuvre du projet sur les aspects techniques et financiers. • Travailler avec les consultants pour assurer le bon fonctionnement du projet et soumettre les rapports au Secrétariat de l'OIBT conformément aux dispositions de l'accord régissant l'exécution du projet. • Lancer les procédures de sélection des consultants et demander la non-objection auprès du Secrétariat de l'OIBT • Organiser des réunions du comité technique du projet et préparer les procès-verbaux desdites réunions.
Consultants Nationaux pour l'Activité 1.1 et l'Activité 2.1	• Les tâches et responsabilités des Consultants Nationaux pour l'Activité 1.1 et l'Activité 2.1 seront détaillées dans le Plan des Operations qui sera soumise au Secrétariat de l'OIBT pour approbation avant le démarrage de l'exécution du projet.